

Contexte M2L

Sommaire

Sommaire	. 1
Objet de l'appel d'offre	. 1
Volet n°1 : Spécifications techniques minimales des postes de travail	
Volet n°2 : Mise en place d'un outil de monitoring de la salle de formation	
Volet n°3 : Sécurisation des postes de travail et économie d'énergie	

Objet de l'appel d'offre

Pour faire face à des difficultés de réservation liées à une sur-occupation de la seule salle multimédia, la Maison des Ligues a lancé un appel d'offre afin de transformer une des salles de réunion en salle multimédia de formation.

Depuis quelques mois, la Maison des Ligues a engagé une démarche environnementale active visant à améliorer son engagement en faveur du développement durable. La mise en place de cette nouvelle salle de formation entre dans les actions susceptibles d'être menées dans le cadre de l'optimisation des consommations énergétiques engendrées par le système d'information de la M2L. En effet, l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie, met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets.

A ce titre, la Maison des Ligues va percevoir une subvention.

Le présent document décrit ce appel d'offre.

Volet n°1 : Spécifications techniques minimales des postes de travail

La salle de formation va être composée de 26 postes dont 1 dédié au formateur.

La plupart des formations dispensées au sein de la M2L porte sur la maîtrise d'outils bureautiques de type traitement de texte et tableur ainsi que sur des outils de gestion de contenu comme des blogs ou sites internet. La configuration du poste de travail devra tenir compte au maximum des évolutions technologiques en terme de consommation énergétique. Ceci en respectant les contraintes suivantes : la M2L souhaite privilégier la gratuité du système d'exploitation et l'ergonomie du poste de travail (avec un écran de 19 pouces minimum).

Vous proposerez une configuration matérielle et logicielle pour le poste de travail respectant les contraintes définies.

Volet n°2: Mise en place d'un outil de monitoring de la salle de formation

Les stations de travail de la nouvelle salle de formation doivent être équipées d'un outil de monitoring permettant de :

Visualiser depuis le PC du formateur ce qui se passe sur les PC des stagiaires

- Afficher l'écran du PC du formateur sur l'ensemble des PC des stagiaires (pour faire une démonstration)
- > Prendre la main depuis le PC du formateur sur le PC d'un stagiaire (pour l'aider)
- Eteindre les écrans des PC des stagiaires (pour qu'ils écoutent une explication)

De plus, l'outil choisi devra fonctionner en environnement hétérogène Linux et Windows. Le choix devra se porter, dans la mesure du possible, sur un outil libre et gratuit. **Vous rédigerez un document présentant l'outil choisi en argumentant sur le respect des contraintes.**

Enfin, une documentation utilisateur permettant à un formateur de prendre en main l'outil rapidement devra également être fournie.

Volet n°3 : Sécurisation des postes de travail et économie d'énergie

Les postes de travail de la nouvelle salle de formation seront utilisés par de nombreux stagiaires, utilisateurs avertis pour certains, novices pour d'autres. Il est donc indispensable de sécuriser les postes de travail pour éviter, autant que possible, tout problème provoqué, par exemple, par un malware ou par une erreur de manipulation. Les mesures à prendre devront tenir compte, notamment, des recommandations publiées par l'ANSSI: Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information¹.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de développement durable dans laquelle elle s'est engagée, la Maison des Ligues souhaite étudier la possibilité de mettre en œuvre les recommandations de l'ADEME sur la consommation énergétique des équipements informatiques².

La Maison des Ligues vous demande de rédiger un ensemble de recommandations pour tenir compte de ces contraintes. Ces recommandations doivent être pertinentes et applicables pour les PC de la nouvelle salle de formation.

Vous ferez ensuite un audit sur les postes de la salle de formation déjà en place (salle multimédia³) pour voir dans quelle mesure ils respectent ou non les recommandations ci-dessus. L'audit aboutira sur la **préconisation** de trois mesures simples à prendre pour se rapprocher davantage des recommandations.

¹Voir par exemple: http://www.ssi.gouv.fr/particulier/bonnes-pratiques/

²http://www.ademe.fr/livre-blanc-consommation-energetique-equipements-informatiques-milieu-professionnel

³Vous considérerez que la salle multimédia de M2L correspond à la salle A101 du BTS.